

A RAYBOND

Société par Actions Simplifiée à Associée Unique
Au capital de 650 000 euros
Siège social : 111/113 Cours Berriat – 38000 GRENOBLE
410 354 930 R.C.S. GRENOBLE

COMPTES SOCIAUX ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Pour copie certifiée conforme :

DocuSigned by:

3F52CCC777A4467...

Valérie Coqueraux
Président

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

3. Compte de résultat (Partie 1)

	France	Export	Exercice N	Exercice N-1
Vente de marchandises				
Production vendue de biens	76 326	1 270 981	1 347 306	1 568 159
Production vendue de services	1 269 441	221 020	1 490 461	1 500 604
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 345 767	1 492 000	2 837 767	3 068 763
Production stockée			(8 707)	(7 896)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			18 000	2 667
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			101 656	103 957
Autres produits			1 780	39
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			2 950 496	3 167 531
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			342 398	491 443
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			11 835	(49 237)
Autres achats et charges externes			1 658 014	1 636 612
Total charges externes			2 012 247	2 078 819
Impôts, taxes et assimilés			106 406	127 243
Charges de personnel				
Salaires et traitements			1 980 925	2 279 186
Charges sociales			757 337	915 313
Total charges de personnel			2 738 262	3 194 499
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			194 125	207 238
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			18 386	17 551
Dotations aux provisions pour risques et charges			6 692	14 102
Total dotations d'exploitation			219 203	238 891
Autres charges d'exploitation			17 359	13 680
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			5 093 476	5 653 132
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 142 980)	(2 485 601)

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

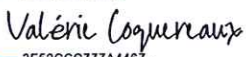
4. Compte de résultat (partie 2)

	Exercice N	Exercice N-1
RESULTAT D'EXPLOITATION	(2 142 980,36)	(2 485 600,99)
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	151	11
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	151	11
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	23 750	924
Différences négatives de change	13	4
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	23 763	928
RESULTAT FINANCIER	(23 612)	(917)
RESULTAT COURANT	(2 166 592)	(2 486 518)
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	37 593	3 836
Total des produits exceptionnels	37 593	3 836
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	13 046	23 792
Total des charges exceptionnelles	13 046	23 792
RESULTAT EXCEPTIONNEL	24 547	(19 956)
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	(101 104)	(127 408)
TOTAL DES PRODUITS	2 988 240	3 171 378
TOTAL DES CHARGES	5 029 181	5 550 443
BENEFICE ou PERTE	(2 040 941)	(2 379 066)

A RAYBOND
Société par Actions Simplifiée à Associée Unique
Au capital de 650 000 euros
Siège social : 111/113 Cours Berriat – 38000 GRENOBLE
410 354 930 R.C.S. GRENOBLE

COMPTES SOCIAUX ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Pour copie certifiée conforme :

DocuSigned by:

3F52CCC777A4467...

Valérie Coqueraux
Président

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Présentation générale

2. Chiffres clés

▪ Durée de l'exercice :	12 mois
▪ Total du Bilan :	2 966 217,07 €
▪ Chiffre d'affaires :	2 837 767,03 €
▪ Résultat avant répartition :	(2 040 941,23) €

3. Faits caractéristiques de l'exercice

Impact épidémie Covid-19

En 2022, la société a continué son activité dans le contexte de la crise sanitaire.

Le groupe A.Raymond a mis en place une politique ciblée et ponctuelle de chômage partiel, ainsi que du télétravail régulier.

La société n'a pas eu recours aux prêts garantis par l'Etat et n'a pas utilisé les lignes de crédit dont elle dispose. Nous n'avons également pas eu recours aux rallongements de délais fournisseurs.

La société a procédé à une revue de ces actifs et aucune perte de valeur n'a été identifiée.

Dans ce cadre, et compte tenu du soutien de la société mère, nous estimons qu'il n'y a aucune incertitude quant à la continuité d'exploitation.

Opérations sur le capital

Lors de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2022, une opération d'augmentation-réduction du capital social d'un montant de 2 400 k€ a été réalisée pour reconstituer les capitaux propres. Cette opération a été effective en décembre 2022.

Situation en Ukraine et dans la région

Les conséquences du conflit et des sanctions internationales imposées par l'Union européenne à la Russie, ainsi que les contre-sanctions prises par la Russie ne peuvent être précisément évaluées à ce stade.

Aucune incidence de ces événements n'a été enregistrée dans les comptes clos au 31 décembre 2022.

4. Changements de règles et méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. Evénements postérieurs à la clôture

Le groupe ARaymond suit avec attention l'évolution de la situation en Ukraine et dans la région.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils sont établis sur la base des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3. Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition, les intérêts des emprunts sur la durée de production des immobilisations jusqu'à la réception définitive sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter de la fin de la période d'acquisition ou de production. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

Les durées d'utilité sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation de la façon suivante :

- constructions – gros œuvre	40 ans
- constructions – structure légère	20 ans
- agencements et aménagements	20 ans
- installations techniques, matériel	6 à 8 ans
- outillage	2-3 ans
- matériel de transport	5-6 ans
- matériel de bureau	5 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 ans

Un amortissement dérogatoire est pratiqué lorsque les règles et usages le permettent.

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques calculés selon le mode linéaire, figurent sous la rubrique « provisions réglementées » au passif du bilan.

4. Dépréciation

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre valeur vénale et valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

5. Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables.

6. Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'acquisition.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité, appréciée sur la base de l'actif net comptable ou du potentiel économique de la filiale. De plus, une provision pour risques est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux propres négatifs.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'acquisitions des immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

7. Stocks

Les stocks autres que produits fabriqués sont évalués suivant la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard (qui inclut les coûts directs et indirects de production) et réévalués, le cas échéant, en fonction des écarts sur prix de revient constatés au cours de la période.

Une dépréciation est constatée, lorsque la valorisation de réalisation estimée est inférieure au coût de revient ci-dessus ou lorsque la rotation des stocks est jugée insuffisante.

8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

9. Valeurs mobilières de placement

Néant

10. Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions peuvent notamment comprendre :

- une estimation des litiges,
- une provision pour impôts différés,
- une estimation des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite,
- une provision pour perte de change,
- une dépréciation de valeur de certains actifs.

11. Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Ces engagements sont partiellement couverts par un fonds constitué à cet effet et la part de ces engagements non couverte par le fonds est comptabilisée en provisions.

Suite à la décision de l'IFRIC de juin 2021, précisant les modalités de calcul des provisions d'avantages de retraite de type IFC, L'ANC a publié le 5 novembre 2021 une mise à jour de sa Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises.

Le texte permet aux entités qui le souhaitent d'aligner les méthodes IFRS et French Gaap, Au niveau des entités ARaymond, il a été décidé de ne pas utiliser cette nouvelle option d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

12. Gratifications accordées au titre des médailles du travail

Néant.

13. Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique "Ecart de conversion". Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

NOTES SUR LE BILAN

1. Immobilisations

	Montant début 2022	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2022
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	50 440	23 634		74 075
Total des immobilisations incorporelles	50 440	23 634		74 075
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 445			41 445
Constructions sur sol propre	4 566			4 566
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	203 735			203 735
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 155 100	134 288	46 729	4 242 658
Installations générales, agencements aménagements divers	289 447	31 854		321 301
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique	103 421	3 223		106 644
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	55 810	19 025	54 035	20 800
Avances et acomptes	7 450		7 450	
Total des immobilisations corporelles	4 860 974	188 390	108 214	4 941 150
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	22 551	50		22 601
Total des immobilisations financières	22 551	50		22 601
TOTAL GENERAL	4 933 966	212 074	108 214	5 037 826

2. Amortissements

	Montant début 2022	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2022
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	50 440	6 178		56 618
Total des immobilisations incorporelles	50 440	6 178		56 618
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	469	228		697
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	166 177	13 270		179 447
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 756 201	158 180	46 729	3 867 652
Installations générales, agencements, aménagements	279 961	9 409		289 370
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	90 248	6 860		97 108
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	4 293 056	187 947	46 729	4 434 273
TOTAL GENERAL	4 343 496	194 125	46 729	4 490 892

	Montant début 2022	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2022
Charges réparties sur plusieurs exercices				
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

3. Stocks

Le stock brut s'élève à 496 k€ au 31 décembre 2022 (516 k€ au 31 décembre 2021).

La dépréciation des stocks s'élève à 70 k€ au 31 décembre 2021 (59 k€ au 31 décembre 2021).

4. Etat des Créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	50	50	
Autres immobilisations financières	22 551	22 551	
Total Actif immobilisé	22 601	22 601	
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 839 984	1 839 984	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 046	12 046	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	50 677	50 677	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	2 544	2 544	
Groupe et associés (2)	101 104	101 104	
Débiteurs divers			
Total Actif circulant	2 006 355	2 006 355	
Charges constatées d'avance	49 012	49 012	
TOTAL DES CREANCES	2 077 968	2 077 968	

L'ensemble des créances est à moins d'un an.

Les Charges constatées d'avance sont uniquement de nature exploitation.

5. Capital social

Le capital social de 650 k€ est divisé en 16 250 parts de 40 € chacune. Il est détenu à 100% par la société A.Raymond & Cie SCS.

6. Variation des Capitaux propres

	01/01/2022	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2022
Capital social ou individuel	650 000	2 400 000	(2 400 000)				650 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 622						7 622
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	65 000						65 000
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	3 600 000		2 400 000	(2 300 000)			3 700 000
Report à nouveau	(1 448 797)			(79 066)			(1 527 863)
Résultat de l'exercice	(2 379 066)			2 379 066		(2 040 941)	(2 040 941)
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	106 712				(24 547)		82 165
Dividendes versés							
Total capitaux propres	601 472	2 400 000			(24 547)	(2 040 941)	935 984

7. État des provisions

	Montant au début 2022	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2022
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires	106 712	13 046			37 593	82 165
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Autres provisions réglementées						
Total des provisions réglementées	106 712	13 046			37 593	82 165
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	8 000	6 692			8 000	6 692
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions et obligations similaires	236 142				67 720	168 422
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congrés à payer						
Autres provisions pour risques et charges						
Total des provisions pour risques et charges	244 142	6 692			75 720	175 114
Provisions pour dépréciation						
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours	59 262	10 423				69 685
Sur comptes clients	95 415	7 963			282	103 096
Autres provisions dépréciations						
Total des provisions pour dépréciation	154 677	18 386			282	172 781
TOTAL GENERAL	505 531	38 124			113 596	430 059

Les provisions comptabilisées au titre des indemnités de départ en retraite s'élèvent à 168 422 €.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les hypothèses retenues pour l'estimation des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

L'âge de départ : De 61 à 63 ans pour les cadres
De 60 à 62 ans pour les non cadres

La table de mortalité :

La probabilité de décès est déterminée à partir de la table de mortalité réglementaire TF 00-02.

La probabilité de sortie de l'entreprise :

Le taux de rotation utilisé est de : 1,70% pour les cadres
6,80% pour les non cadres

Le taux de capitalisation net de frais : 1,00% dans une première hypothèse
2,00% dans une deuxième hypothèse

Le taux d'actualisation : 3,75%

8. État des Dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	238 787	238 787		
Personnel et comptes rattachés	420 894	420 894		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	200 216	200 216		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	155 760	155 760		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	17 835	17 83,5		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	805 733	805 733		
Autres dettes	15 894	15 894		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	1 855 119	1 855 119		

L'ensemble des dettes de la société s'élève à 1 855 119 € (2 251 569 en 2021).

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'élève à 2 837 767 € en 2022 contre 3 068 763 € en 2021, dont 1 492 000 € est réalisé à l'étranger en 2022. Le chiffre d'affaires est réalisé en très grande partie avec les sociétés du groupe.

2. Résultat financier

	Exercice N	Exercice N-1
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	151	11
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	151	11
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	23 750	924
Différences négatives de change	13	4
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	23 763	928
RESULTAT FINANCIER	(23 612)	(917)

3. Résultat exceptionnel

	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	37 593	3 836
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	37 593	3 836
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	13 046	23 792
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 046	23 792
RESULTAT EXCEPTIONNEL	24 547	(19 956)

4. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Aucun élément entraînant un décalage d'imposition significatif n'est constaté pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

AUTRES INFORMATIONS

1. Intégration fiscale

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe A.RAYMOND dont la société mère est A.RAYMOND & CIE S.C.S. La société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément

2. Engagements financiers

Crédit bail

Néant

Autres engagements financiers

Une caution bancaire est supportée par la société mère, A. Raymond & Cie SCS pour un montant de 57 K€. Elle correspond à une garantie sur les loyers du local situé à Meyzieu.

Engagement hors bilan

Garantie à objet général au niveau de la banque LCL : 500 K€ (Lettre de parrainage).

3. Effectif

	Exercice N	Exercice N-1
Cadres	23	27
Agents de maîtrise	11	10
Employés et techniciens	4	4
Total	38	41

4. Convention centralisée de trésorerie

Une convention centralisée de trésorerie existe depuis le 15 décembre 2004. A.RAYMOND & Cie SCS est désignée comme la société centralisatrice.

5. Honoraires commissaires aux comptes

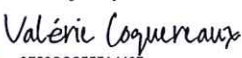
Le montant total des honoraires commissaires aux comptes comptabilisées dans l'exercice est de 9 596 €.

A RAYBOND

Société par Actions Simplifiée à Associée Unique
Au capital de 650 000 euros
Siège social : 111/113 Cours Berriat – 38000 GRENOBLE
410 354 930 R.C.S. GRENOBLE

COMPTES SOCIAUX ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Pour copie certifiée conforme :

DocuSigned by:

3F52CCC777A4467...

Valérie Coquereaux
Président

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

1. Bilan Actif

	Brut	Amortissement	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	74 075	56 618	17 456	
Avances et acomptes sur Immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	74 075	56 618	17 456	
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 445		41 445	41 445
Constructions	208 301	180 144	28 157	41 656
Installations techniques, mat. et outillage industriels	4 242 658	3 867 652	375 006	398 898
Autres immobilisations corporelles	427 945	386 478	41 467	22 659
Immobilisations en cours	20 800		20 800	55 810
Avances et acomptes				7 450
Total immobilisations corporelles	4 941 150	4 434 273	506 876	567 918
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	50		50	
Autres immobilisations financières	22 551		22 551	22 551
Total immobilisations corporelles	22 601		22 601	22 551
ACTIF IMMOBILISE	5 037 826	4 490 892	546 934	590 469
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	424 381	69 685	354 696	400 611
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	60 788		60 788	52 744
Marchandises	10 454		10 454	3 550
Total des stocks	495 623	69 685	425 939	456 904
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	9 400		9 400	1 950
Clients et comptes rattachés	1 839 984	103 096	1 736 888	1 763 604
Autres créances	166 371		166 371	223 696
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	2 015 755	103 096	1 912 659	1 989 250
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	31 673		31 673	1 965
Charges constatées d'avance	49 011		49 012	58 594
Total disponibilités et divers	31 673		31 673	1 965
ACTIF CIRCULANT	2 592 064	172 781	2 419 283	2 506 713
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 629 889	4 663 672	2 966 217	3 097 183

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

2. Bilan Passif

	Exercice N	Exercice N-1
Situation nette		
Capital social ou individuel Dont versé : 650 000	650 000	650 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 622	7 622
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	65 000	65 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 700 000	3 600 000
Report à nouveau	(1 527 863)	(1 448 797)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(2 040 941)	(2 379 066)
Total situation nette	853 819	494 760
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	82 165	106 712
CAPITAUX PROPRES	935 984	601 472
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	6 692	8 000
Provisions pour charges	168 422	236 142
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	175 114	244 142
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		79 577
Emprunts et dettes financières divers	805 733	859 948
Total dettes financières	805 733	939 525
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	238 787	244 785
Dettes fiscales et sociales	794 705	1 032 473
Total dettes d'exploitation	1 033 492	1 277 258
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		18 891
Autres dettes	15 894	15 894
Total dettes diverses	15 894	34 785
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES	1 855 119	2 251 569
Ecarts de conversion PASSIF		
TOTAL GENERAL	2 966 217	3 097 183

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

EN DATE DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-six juin,

Monsieur Antoine RAYMOND, représentant de la société ARAYMOND ET COMPAGNIE, agissant en qualité d'Associée Unique de la société **A RAYBOND** (la « Société ») ;

Propriétaire de la totalité des 16 250 actions composant le capital social de la Société ;

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux annuels (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

A pris, sur proposition de la Présidente, Madame Valérie COQUEREAUX, et conformément aux dispositions statutaires de la Société, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion établi par le Président sur l'activité de la Société et les comptes sociaux annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- quitus au Président de la Société ;
- mention des conventions visées à l'article L. 227-10, alinéa 4 du Code de commerce ;

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, connaissance prise du bilan, compte de résultat et annexe afférents à cet exercice et faisant apparaître la perte nette comptable de (2 040 941) euros, approuve lesdits comptes annuels, bilan, compte de résultat et annexe.

L'Associée Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

L'Associée Unique prend acte conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé la somme de 22 296,78 euros a été pris en charge par la société au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, sur proposition du Président, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022, d'un montant de (2 040 941) euros, comme suit :

En totalité au compte « Report à Nouveau », soit(2 040 941) euros
Qui se trouve ainsi porté à (3 568 804) euros

L'Associée Unique prend par ailleurs acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, prend acte, conformément aux dispositions de l'article L. 227-10, alinéa 4 du Code de commerce :

- (i) qu'aucune convention nouvelle de la nature de celles visées audit article n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- (ii) que la convention suivante s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :
 - La poursuite de la convention de trésorerie conclue avec la société ARAYMOND et Cie depuis le 15 décembre 2004.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne quitus entier et sans réserve à Madame Valérie COQUEREAUX de son mandat de Présidente de la Société pour toute la durée de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, décide de déléguer tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet de procéder aux formalités légales consécutives aux résolutions qui précèdent.

OoOoO

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique et le Président.

ARAYMOND & COMPAGNIE
Représentée par M. Antoine RAYMOND
Associée Unique

Mme Valérie COQUEREAUX
Présidente

